



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Bureau du 13 décembre 2018**

Délibération n°2018-023

Approbation du procès-verbal du bureau du 27 septembre 2018

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 et suivants et R.334-31 et suivants
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2017-05 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 21 février 2017 portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°010/2018 du 02 février 2018, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 24 septembre 2012, accordant délégation au bureau
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°13 du 22 juin 2017, portant sur la constitution du bureau du conseil de gestion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du bureau du 27 septembre 2018

Article 1

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du bureau du 27 septembre 2018.

Article 2

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion





**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

15^e BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCÈS-VERBAL

Date : 27 septembre 2018

Lieu : Hôtel de la Communauté de Communes
Albères-Côte Vermeille-Illibéris
Argelès-sur-Mer

Participants

Membres du bureau

Président

- Michel MOLY – Représentant de l'instance de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

Catégories des services de l'Etat

- Xavier PRUD'HON – DDTM/DML
- Fabrice AUSCHER – DREAL Occitanie

Catégories des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Pierre AYLAS – Communauté de communes Albères côte Vermeille Illibéris

Catégories des organisations représentatives des professionnels

- Guilhem HUBERT – Association des armateurs privés français
- Serge PALLARES – Union des villes portuaires d'Occitanie

Catégories des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers
- Pierre DUNAC – Fédération française d'études et de sports sous-marins

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées et des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Aline FIALA – Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales

Personnalités qualifiées

- Jacques DIETRICH – Ifremer
- Philippe LENFANT – Université Perpignan *via Domitia*

Commissaires du gouvernement

- Xavier PRUD'HON – DDTM/DML

Équipe du Parc

- H. MAGNIN (directeur du Parc), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), A. JOU (secrétariat), M. MORINEAUX (chargée de communication)
- V. MAGENTI (patrimoine culturel), A. GIGOU (patrimoine naturel), C. JABOUIN (pêches), R. HUBERT (agent de terrain), L. DE VRIES (ESC)

Invités et accompagnants

- M-L. LICARI (CD 66), J-P. NAVARO (CCI), J-M. MARCASSIN (ASAME), M.-C. DUCASSY-PADROS (commune de Saint-Cyprien), S. POURE (communauté de communes Sud Roussillon)

M. MOLY accueille les membres du bureau et de l'équipe. Le quorum étant atteint, la session est ouverte à 14h.

Eléments d'introduction

L'été a été très actif pour l'équipe du Parc. Des articles sur la mer sont parus dans l'Indépendant, ce qui est rare.

Proposition d'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du Bureau du 21 décembre 2017
3. Divers points d'information (arrivée espèce invasive, mortalité grande nacre et retour premier GT mise en réseau des ports du 27/09/18)
4. Adhésion au Pôle Mer Méditerranée
5. Mise en place du groupe de travail pêche
6. Adoption de la feuille de route des suites du séminaire « Érosion, climat, quel littoral pour demain »
7. Compte-rendu d'activité de l'équipe opération pour la saison estivale
8. Etat d'avancement des appels à projets 2017 & 2018 et coordination avec Conseil Régional et Conseil Départemental
9. Points et questions divers

1. Adoption de l'ordre du jour

M. MOLY rappelle l'ordre du jour prévisionnel de cette session du bureau et en propose l'adoption.

En l'absence de remarque, la proposition d'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des membres du bureau.

2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 21 décembre 2017

Deux demandes de modification sont signalées à propos des entreprises de transport de passagers payant la taxe Barnier sur le périmètre du Parc et d'une confusion entre *Caulerpa taxifolia* et *racemosa*.

M. MOLY soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 21 décembre 2017.

Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 21 décembre 2017, avec deux modifications.

Unanimité

Délibération n°2018-019

3. Divers points d'information (arrivée espèce invasive, mortalité grande nacre et retour premier GT mise en réseau des ports du 27/09/18)

A. GIGOU présente deux évènements estivaux particuliers sur le littoral du Parc.

- **Mortalité des grandes naces (*Pinna nobilis*)**

Ce mollusque gastéropode, emblématique de la Méditerranée, est protégé. Depuis 2016, les grandes naces sont menacées par un parasite des glandes digestives. Aux Baléares, les taux de mortalité atteignent 99%. Fin 2017, début 2018, sont apparues les premières mortalités au sud du cap de Creus.

Les premières mortalités dans le Parc ont été signalées en juillet 2018. Dans la baie de Peyrefite, on observe 50% de mortalité en juillet et 70% en août. En concertation avec les spécialistes de l'espèce (UPVD, RNMCB, OOB), un protocole de suivi a été mis en œuvre en juillet/août : transfert de 40 individus, mise sous grillage de protection de 40 individus, transfert de 10 individus malades en aquarium avec traitement. Les traitements n'ont pas eu les résultats escomptés. Ph. LENFANT précise que la rapidité de diffusion de la maladie est impressionnante et probablement favorisée par les températures estivales élevées de cette année.

A Agde et dans les lagunes, les grandes naces ne semblent pas touchées. F. AUSCHER ajoute qu'il faudra reconfigurer les études financées dans le cadre de la mesure compensatoire (construction du quai Dezoums) qui devaient consister en la transplantation des grandes naces pouvant être impactées par les travaux ainsi qu'en une étude du laboratoire CRILOBE sur la génétique des populations.

- **Arrivée de *Caulerpa racemosa* (var. *cylindracea*)**

Cette espèce d'algue est originaire d'Australie. Un historique des signalements sur le Parc est effectué. Le premier date de début août 2018 à proximité de la plage du sanatorium à Banyuls-sur-Mer. Une synthèse bibliographique a été effectuée et des contacts ont été pris auprès de gestionnaires d'AMP ayant été confrontés à cette espèce. Début septembre, un état des lieux a été effectué par l'équipe du Parc, *in situ*. F. AUSCHER précise qu'à ce jour, toutes les tentatives d'éradication tentées dans les autres secteurs touchés ont échoué. Une tâche d'environ 440 m² a été observée ainsi que 14 petites tâches entre 1 et 10 m de profondeur. Le Parc, le MNHN, l'OOB, la zone Natura 2000 de la côte agathoise et la DREAL Occitanie se sont réunis pour définir une stratégie d'actions et de communication. Des échantillons ont été prélevés et apportés à l'aquarium du Biodiversarium pour tester des injections de javel et de sulfate de cuivre. Les résultats n'ont pas été concluants. L'hiver, cette algue peut se mettre en dormance.

Cette espèce modifie l'écosystème en cascade, avec un appauvrissement de la biodiversité sur toute la chaîne trophique. Pour l'instant, on ne sait pas lutter contre ce type d'espèce. Le rôle du Parc est donc plutôt d'organiser le réseau d'alerte et de faire remonter aux instances scientifiques les besoins de connaissances en recherche fondamentale. Il est souvent difficile d'agir concrètement car il n'existe pas forcément de protocole adapté ou par manque de moyens.

Une fiche d'alerte a été diffusée sur le territoire (structures de plongée, pêcheurs, réseau des fouilles archéologiques, etc). Un communiqué de presse est en préparation tout comme un dossier scientifique complet.

Ph. LENFANT souhaite féliciter le Parc pour sa rapidité de réaction sur ces deux sujets.

Une interdiction de mouillage dans la zone impactée est en cours de réflexion.

Ces deux séquences estivales (grande nacre et caulerpa) ont amené une réflexion sur la création d'une cellule de veille sur les espèces invasives et phénomènes particuliers. Plusieurs pistes de travail pourront être développées : collaboration structurée entre les acteurs du territoire, rédaction de fiches espèces, mobilisation des pratiquants de la mer, appui aux réseaux existants (par ex BioLit ou BioObs), etc.

- **Groupe de travail (GT) « mise en réseau des ports »**

S. PALLARES transmet les éléments de la première rencontre du GT « mise en réseau des ports » le 24 septembre 2018, organisée par l'UVPO et le Parc. J. CAMMAL est la co-animatrice du GT pour le Parc. 22 participants étaient présents.

Les objectifs de cette première rencontre du GT étaient de présenter la démarche de certification, de partager des retours d'expérience et pointer les possibilités de financement (notamment croisés Département, Région, DREAL via la DCSMM).

L'ensemble des participants souhaite :

- Identifier les ports intéressés
- Lancer un diagnostic pour établir le « niveau » de chacun des ports par rapport au cahier des charges (coûts évalués à environ 50 000 à 60 000 € pour les 10 ports du Parc)
- Déployer un cadre de formation des gestionnaires de port
- Lancer les démarches de certification

L'objectif final est d'obtenir une certification pour l'ensemble des ports d'ici cinq ou six ans.

4. Adhésion au Pôle Mer Méditerranée

Julie Person, du Pôle Mer Méditerranée présente l'organisation, dont les quelques mots clefs sont : structure associative, pôle de compétitivité, économie de la mer, innovation collaborative, facilitateur d'idée, croissance bleue, coopération entre PME et grands groupes, projets ambitieux, domaines d'actions stratégiques tels que surveillance et intervention de sûreté, développement des moteurs économiques que sont les ports, nouvelles solutions pour la pêche et l'aquaculture, biotechnologies et biomolécules, développement des EMR, transition énergétique et écologique, etc. Le Pôle mer est également un guide vers les multiples guichets de financement et d'accompagnement.

Depuis sa création en 2005 et à ce jour, le pôle compte 450 adhérents (PME, laboratoires scientifiques, grands groupes, structures en environnement, etc.), dont 75 en Occitanie. Une évaluation pour l'Etat a lieu tous les 3 à 6 ans. 377 projets ont été labellisés (110 en Occitanie) dont 287 ont trouvé un financement (90 financés en Occitanie).

Quelques exemples d'actions en lien avec les actions du Parc : réseau de caméras de surveillance au sein du Parc national de Port-Cros, restauration de la cuvette dégradée de Cortiou dans le Parc national des Calanques. Les deux Parcs ne sont pas adhérents en tant que tel.

Pour autant, être adhérent du Pôle Mer permet une meilleure visibilité de la structure dans le réseau du Pôle, de participer à l'animation, d'ouvrir le territoire du Parc aux innovations (par exemple dans

la filière éoliennes, les scooters de mer électriques, la gestion automatisée des parcs de bateaux, les technologies de la plongée comme les tableaux de bord dans les masques, les économies d'énergie dans un port), etc.

Le Pôle Mer est membre de l'Assemblée du Parlement de la mer. Les adhésions croisées peuvent se faire : ex entre l'UVPO et le Pôle Mer.

L'adhésion serait de 1000 € HT (l'adhésion varie en fonction du nombre de salariés de la structure).

J. DIETRICH, A. FIALA ou Ph. LENFANT y voient une occasion de faire des ponts entre les laboratoires et les industriels, de perspectives de regroupement de laboratoires pour le développement d'outils de veille et de suivis écologiques et de surveillance ou de moyens de lutte contre les espèces invasives.

M. MOLY demande aux membres du conseil de gestion d'approuver l'adhésion du Parc au Pôle Mer Méditerranée, étant entendu que le Conseil d'administration de l'AFB a, dans le principe, approuvé l'adhésion aux Pôles Mer Bretagne-Atlantique et Méditerranée.

5. Mise en place du groupe de travail « pêches »

C. JABOUIN (co-animatrice du GT pour le Parc) présente la mise en place du groupe de travail « pêches » du Parc, dont la première réunion se tiendra dans les prochaines semaines.

De nombreuses questions, réflexions et travaux sur la pêche ont émaillé les conseils de gestion du Parc : charte sur les concours de pêche, gestion des oursins, gestion des graus, chalutage dans les 3 MN, suivis de la pêche professionnelle et de loisir, éoliennes, etc.

M. MOLY remercie J. DIETRICH de l'Ifremer d'avoir accepté d'être le co-animateur du GT et l'ensemble des personnes volontaires pour y participer. M. PRUD'HON rappelle que la mise en place de ce GT est évoquée depuis longtemps et que l'administration soutient cette initiative.

Les membres du GT auront à prioriser leurs travaux. L'un des premiers thèmes à aborder sera cependant la problématique des graus de Leucate et Barcarès. L'ensemble de la communauté, pêcheurs professionnels et récréatifs et administration, est mise en défaut chaque année. Il est nécessaire d'évaluer objectivement les impacts sociaux et environnementaux de ces barrages et de leur gestion. X. PRUD'HON rappelle que le contexte réglementaire a bien changé depuis l'époque d'installation des barrages. Si un problème survient, il n'est pas certain qu'un remplacement soit accepté de nos jours (évolution de la loi sur l'eau, de la DCSMM, de la police des pêches, etc.). Le GT pourrait demander une petite étude sur ce sujet. La Préfecture est très attentive sur le sujet.

B. PEREZ est satisfait du lancement de ce GT dont il a appelé la création au printemps dernier. Il confirme l'urgence de se pencher sur la question des graus, en s'appuyant par exemple sur le 1^{er} prud'homme de Leucate, E. BERTON. Sur la question de la gestion du poulpe, les professionnels ont effectué un travail remarquable, ayant abouti à une proposition collective d'encadrement (2500 pots par pêcheur, avec deux mois d'arrêt aux choix des prud'homies).

Concernant la liste des membres du GT, il est demandé que :

- toutes les structures de pêches soient représentées, y compris le CIDPM 11/66
- les associations de protection de l'environnement y soient également
- qu'un représentant des autres usagers y participe.

G. HUBERT demande si la question du grau de Canet – St Nazaire sera également abordée. Les enjeux sont, là aussi, multiples : gestion de l'anguille, gestion des flux d'eaux (inondations, submersion), actions de nettoyage deux fois par an. C'est la communauté urbaine qui assure la gestion de l'étang. S. PALLARES ajoute que les problèmes de pollution (métaux lourds) sont complexes car, si on ouvre les vannes, les plages seront polluées. Il faut se rapprocher du Syndicat du Réart sur ces sujets.

Ph. LENFANT insiste pour sa part sur l'importance du GT pêches car l'un des objectifs du Parc et de nombreuses AMP est de soutenir les pêcheries. Il existe des données très fines sur la pêche avant la création du Parc (suivis des débarquements réalisés entre 2010 et 2012 par l'Université). Il faudra réaliser la même étude maintenant pour observer les évolutions. De plus, ce type d'étude permettait de créer du lien avec les pêcheurs à qui les résultats étaient présentés chaque année lors d'un apéritif de restitution. La confidentialité était respectée sur les zones de pêche individuelles.

Il est proposé :

- une première réunion restreinte autour de la question de la gestion des graus le 08 octobre à 15h à Leucate ;
- une première réunion avec l'ensemble des membres du GT entre octobre et début novembre.

6. Adoption de la feuille de route des suites du séminaire « Érosion, climat, quel littoral pour demain ? »

G. AGIN présente un retour sur le séminaire du 14 et 15 mars 2018 en quelques éléments clefs : 176 inscrits sur les deux jours et des participants très variés (services de l'Etat, élus, gestionnaires, scientifiques, etc.).

Les actes du séminaire seront bientôt publiés ainsi qu'une feuille de route. Les partenaires actuels pour l'élaboration de la feuille de route sont l'Obscat, la DREAL Occitanie, la DDTM/DML, la Région, le Département, le BRGM, l'EID, l'UPVD. Les éléments sont issus des discussions lors du séminaire et des finalités du plan de gestion. Les prochaines étapes seront l'organisation de journées d'échanges techniques à destination des élus, d'études sur le terrain et d'échanges avec des experts.

Le Parc peut devenir un territoire d'expérimentation et devenir une référence au niveau national. Les travaux se veulent collectifs et collaboratifs. La feuille de route a été présentée à Paris, au ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) le 12 septembre, ce dernier ayant également lancé une plateforme de diffusion sur la dynamique du littoral (<http://dynamiqueslittoral.fr>).

Trois thématiques ont été développées sur cette feuille de route pour les ateliers thématique (2019-2020) : 1) S'approprier les outils de gouvernance des territoires littoraux et développer un réseau spécifique à ces enjeux ; 2) Identifier les échelles spatiales, temporelles pour la mise en œuvre d'un travail collaboratif adapté à un territoire spécifique et à ses priorités de gestion ; 3) Cultiver une mémoire des risques littoraux au service de la sensibilisation de tous les citoyens.

Un comité de pilotage est organisé le 09 octobre 2018, avec des représentants du conseil de gestion, pour l'organisation des premiers ateliers en 2019.

X. PRUD'HON rappelle qu'il faudra du temps pour anticiper les effets du recul du trait de côte, pour revoir collectivement l'aménagement des sites du littoral. Ce travail de vulgarisation et de sensibilisation est nécessaire pour permettre à tous, responsables et citoyens, de comprendre ces phénomènes. La DDTM, ayant les compétences pour gérer le DPM, est donc partie prenante.

F. AUSCHER précise qu'une stratégie régionale de gestion du trait de côte existe découpant le littoral par secteur et proposant des recommandations différenciées de marche à suivre (par exemple en fonction de la nature du littoral entre espaces naturels, enjeux diffus ou urbains). Sont pris en compte les risques de submersion, les phénomènes de tempête, les capacités de résilience des milieux, les suivis des barres d'avant côte, le rechargement naturel des plages, etc...

M. MOLY souhaite que les communes de la côte rocheuse soient également prises en compte dans cette stratégie.

Le bureau est appelé à délibérer et à donner un avis favorable aux principes, objectifs et méthodes de travail portés par la feuille de route 2019-2021.

Les membres du bureau émettent un avis favorable aux principes, objectifs et méthodes de travail portés par la feuille de route 2019-2021.

Unanimité

Délibération n°2018-020

La feuille de route, maintenant validée, sera largement diffusée.

7. Compte-rendu d'activité de l'équipe Opérations pour la saison estivale

Comme l'année dernière, B. FERRARI présente le bilan des réalisations 2018 des actions de terrain du Parc dont voici quelques éléments clefs (données arrêtées mi-septembre pour cette restitution) :

- 276 sorties dont 67 % en mer, 78% sur la côte rocheuse ;
- Augmentation du nombre de sorties en juillet et août (50h en janvier et 180h en août par exemple), 57% du temps des agents se passent sur le terrain en saison hivernale et 80% en période estivale ;
- Répartition du temps des agents entre :
 - logistique et administratif ;
 - études et suivis (oursins, cétaqués, mérours, herbier, déchets, etc.) ;
 - surveillance (AOT, pêcheurs récréatifs, vitesse, utilisation du DPM, etc. dont 4 missions communes avec l'Unité Littorale des Affaires Maritimes et 16 avec la Réserve naturelle marine) ;
 - sensibilisation (AME, pollution, mouillage, espèces protégées, vire-vire, fête de la nature) ;
 - formation ;
 - intervention sur le milieu (enlèvement de filets perdus, cartographie de la *Caulerpe*, test d'effarouchement d'oiseaux en lien avec les palangres, etc.) ;
- Des réunions de coordination inter-services de l'Etat (par exemple avec l'ULAM pour établir une feuille de route commune ou encore avec tous les services de l'Etat en mer). Des suivis scientifiques en collaboration avec la Réserve, l'UPVD, l'AMOP, l'OOB.

Quelques exemples d'action : sauvetage de requin échoué, installation d'hydrophone, nouvelle réglementation sur les jet-skis, intervention avec les scolaires de l'AME d'Argelès-sur-Mer, etc.

Une stratégie de contrôle a été pensée et rédigée par l'équipe Opérations. La planification est essentielle, tout en conservant une grande souplesse par rapport aux aléas météorologiques ou les impératifs des suivis scientifiques. La Réserve et le Parc peuvent avoir des priorités de surveillance et contrôle parfois différentes. Par exemple, la pêche de nuit est interdite dans la Réserve mais pas dans le Parc, etc. De plus, le règlement sur les temps de travail est très contraignant. Cela limite grandement les possibilités de travail de nuit. Une évolution est à envisager.

X. PRUD'HON rappelle l'importance d'un travail étroit entre le Parc et l'ULAM pour une meilleure efficacité : coordination des plannings, échanges de connaissances (police des pêches, sécurité, navigation, etc.), lecture partagée sur l'application de la réglementation.

A ce jour, très peu d'infractions ont été relevées (un poisson sous-taille, etc.). Aucun procès-verbal n'a été établi.

8. Etat d'avancement des appels à projets 2017 & 2018 et coordination avec Conseil Régional et Conseil Départemental

O. MUSARD présente un résumé des points marquants des appels à projets 2017 et 2018 du Parc : 45 dossiers de candidatures, 20 lauréats, 350 000 € de subventions accordées.

Il ressort notamment un fort intérêt des structures du territoire pour les projets de création d'outils pédagogiques naturalistes ou culturels, de sensibilisation, d'investissement pour la sauvegarde du patrimoine culturel et l'amélioration de son accessibilité par le grand public ou de projet pour l'amélioration environnementale des infrastructures portuaires (déchettes, station de lavage à flot).

Le projet de création de la station de lavage à flot de Port-Vendres (coordination Conseil départemental 66) n'a pas pu démarrer normalement en 2018 (dans les délais impartis par le cadre de l'appel à projets du Parc) du fait de problèmes concernant les réponses à l'appel d'offres. Le Parc et le CD 66 travaillent aujourd'hui dans une optique de bascule vers une collaboration sous la forme d'un contrat de coopération public-public (avec remboursement préalable de la subvention).

Quelques changements ont eu lieu dans le processus de financement 2018. Certaines dotations ont été réduites afin de favoriser la multiplicité de projets intéressants pour le territoire. Des recherches de financements complémentaires ont été effectuées en collaboration avec la Région notamment. Les lauréats ont ainsi été moins pénalisés. En 2018, seuls les meilleurs dossiers ont été présentés pour avis au conseil de gestion, contrairement à 2017 où toutes les candidatures avaient été présentées.

Quelques pistes d'améliorations seront proposées au conseil de gestion pour 2019, par exemple :

- l'augmentation des périodes d'éligibilité des dépenses ;
- l'établissement d'un cadre plus précis sur l'émission des avis du conseil de gestion pour la désignation des lauréats ;
- une réflexion sur la gestion des projets particuliers d'éducation et de sensibilisation, dont le nombre de candidature augmente fortement.

Ces projets, nombreux mais de montants faibles, sont en effet en concurrence avec des projets dont les montants sont bien plus élevés. Une des pistes serait de réserver une enveloppe pour les écoles et associations à destination de ces petits projets. Le directeur, en lien ou pas avec le président du Parc, pourrait éventuellement attribuer directement ces subventions, sans passer par le processus d'avis du conseil de gestion. Cette souplesse permettrait de réserver l'enveloppe principale des futurs appels à projets sur la thématique d'innovation des acteurs économiques tout en conservant une enveloppe dédiée aux projets pédagogiques.

Les membres du bureau estiment que cette dernière proposition peut en effet être explorée sur le plan technique pour présentation lors du conseil de gestion du 08 novembre 2018.

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 27 septembre 2018

Des réflexions ont également été menées entre le Parc, la Région et le Département sur l'établissement d'un cadre juridique et administratif commun. Cependant, les différents calendriers de ces services ne permettent pas facilement ce type de rapprochement. M. MOLY se félicite de ce début de synergie entre la Région, le Département et le Parc.

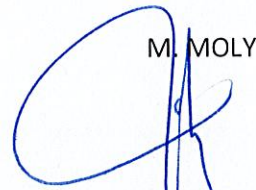
9. Points et questions divers

Un Engagé Service Civique, Louis DE VRIES, est arrivé au Parc pour un an, sur la thématique des cétacés.

M. MOLY demande à ce que le conservateur de la Réserve soit systématiquement invité au conseil de gestion.

B. PEREZ remercie le Parc d'avoir accepté l'invitation de participer à la 1^{ère} foire agricole de Leucate (3-4 novembre), au côté du stand des pêcheurs professionnels. Toute la profession s'est mobilisée pour que cette 1^{ère} édition soit une réussite. Ce type de rencontre est intéressant pour montrer la réalité quotidienne des métiers de la pêche et la richesse du territoire. B. PEREZ invite le président des ports de plaisance à se joindre à l'initiative. S. PALLARES ajoutera ce point au bureau du 18 octobre au Parlement de la mer. L'UVPO soutiendra la manifestation.

La séance est levée à 17h45.



M. MOLY
Président du Parc naturel marin
du golfe du Lion